



Corporation de  
l'industrie touristique  
du Québec

Pour diffusion immédiate

## La CITQ fait le bilan de dix ans de classification officielle de l'hébergement touristique du Québec

**Longueuil, le 25 janvier 2012.** - Alors que prenait fin sa 5<sup>e</sup> tournée de classification depuis l'adoption de la *Loi sur les établissements d'hébergement touristique* en 2001, la Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) a fait le bilan de dix ans de classification officielle. Étalées sur deux ans, les tournées de classification de la CITQ ont couvert les établissements hôteliers, les gîtes, les résidences de tourisme, les centres de vacances, les auberges de jeunesse, les établissements d'enseignement, les villages d'accueil et, depuis 2011, les autres établissements d'hébergement.

### **La classification et les services de la CITQ, un impact majeur sur l'hébergement de qualité**

À l'image des quatre tournées précédentes, les données de la 5<sup>e</sup> tournée de classification révèlent que l'hébergement de qualité n'a cessé de croître depuis 10 ans. On constate par exemple qu'entre janvier 2004, fin de la première tournée de classification officielle, et janvier 2012, la proportion des établissements hôteliers classés 4 étoiles et plus est passée de 10 % à 14 % alors que celle des gîtes classés 4 soleils et plus est passée de 29 % à 39 %.

*« Cette amélioration témoigne avant tout de la volonté d'une industrie soucieuse d'offrir un produit de qualité. Nous croyons cependant que nos services d'aide aux exploitants et le programme de classification lui-même, qui propose des normes claires, fiables et applicables à l'ensemble des établissements, y ont contribué fortement, a déclaré M. Rheault. J'invite donc tous les exploitants à poursuivre leur engagement envers la qualité et à se prévaloir des services d'aide que nous avons mis en place pour les soutenir dans cette avancée », a-t-il conclu.*

### **Catégories en croissance et en décroissance**

En date du 18 janvier 2012, le Québec comptait 5 845 établissements en exploitation, une augmentation de 568 établissements par rapport au bilan de la première tournée qui avait pris fin en janvier 2004. Cette augmentation est attribuable à la croissance marquée du nombre de résidences de tourisme et, dans une moindre mesure, du nombre d'auberges de jeunesse et d'établissements d'enseignement. Au cours de cette période, toutes les autres catégories d'établissements classifiés par la CITQ ont connu une baisse de leurs effectifs (voir tableau ci-joint).

### **Nouvelle catégorie d'établissement**

Suite aux modifications à la Loi sur les établissements d'hébergement touristique qui sont entrées en vigueur en janvier 2011, la catégorie « Autres établissements d'hébergement » a vu le jour. Regroupant les établissements offrant peu ou pas de services hôteliers ou qui n'appartiennent à aucune des autres catégories définies par le Règlement, cette catégorie comptait 14 établissements en date du 18 janvier 2012.

COMMUNIQUÉ



Corporation de  
l'industrie touristique  
du Québec

**Des centaines de critères de classification adaptés à chaque catégorie**

Lors de leur visite, les classificateurs appliquent des centaines de critères d'évaluation de la qualité des installations et de leur niveau d'entretien et de salubrité. Ils tiennent compte également du nombre de services offerts ainsi que de diverses mesures d'hygiène et de tourisme durable. Tous les établissements sont visités et classifiés à tous les deux ans selon des critères propres à leur catégorie.

Pour en savoir davantage sur la classification des établissements d'hébergement touristique, consultez le site Internet [www.citq.info](http://www.citq.info).

- 30 -

Pour plus de renseignements :

Claude Cloutier (Mme)  
(450) 679-3737, poste 228  
[ccloutier@citq.qc.ca](mailto:ccloutier@citq.qc.ca)

p.j. Tableau des établissements d'hébergement touristique en exploitation au Québec classifiés par la CITQ, répartis par catégories et par niveaux de classement

La Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) est un organisme sans but lucratif qui conçoit, implante et gère des programmes de classification, certification et homologation de produits et services pour le compte de clients publics et privés. À ce titre, elle est mandataire de la ministre du Tourisme pour la classification de sept catégories d'hébergement touristique visées par la Loi sur les établissements d'hébergement touristique. La CITQ est le plus important regroupement d'associations œuvrant dans les différentes catégories d'établissements touchées par ses programmes de classification.